

Grève nationale dans la Fonction Publique.

Sept organisations syndicales appellent les agents des trois fonctions publiques à faire grève le mardi 20 novembre, pour appuyer deux revendications principales :

- « l'augmentation de la valeur du point d'indice pour un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous » et la « refonte globale de la grille indiciaire » ;
- le rejet de la suppression de plus de 22.000 postes dans le projet de budget 2008.

La spécificité de l'UCP, syndicat essentiellement parisien, libre de toute attache nationale et apolitique, implique que notre union n'a pas vocation à s'associer à un mouvement de grève de cette nature, dans la mesure où notre rayon d'action local ne nous permet pas de peser sur un débat national.

Pour autant, nous partageons largement les inquiétudes sur le pouvoir d'achat, qui constitue une préoccupation forte de la plupart des agents de la Ville.

Il en va de même quant à certaines mesures annoncées par le Président de la République lors d'un discours prononcé le 19 septembre dernier : libre choix pour les entrants entre le statut de fonctionnaire et un contrat de droit privé (qui condamnerait sans doute à terme le statut de la fonction publique), mise en cause du principe du concours, suppression progressive des corps, interrogations sur la pertinence du paritarisme.

Enfin, les annonces en matière d'allongement des durées de cotisation pour une retraite à taux plein sont également préoccupantes.

Lorsque ces déclarations d'intention auront été traduites dans les textes (sous une forme, souhaitons-le, atténuée), et qu'il s'agira ensuite de transposer tout ou partie de ces textes à la Ville ou dans les organismes et institutions proches de celle-ci, l'UCP réaffirmera clairement ses positions, veillera fermement à ce que l'intérêt des agents prévale et n'hésitera pas, le cas échéant, à appeler à la mobilisation.

Dans l'immédiat, nous considérons que toutes celles et tous ceux qui apportent leur soutien à l'UCP conservent leur liberté de participer ou non au mouvement du 20 novembre, et qu'il ne nous appartient pas de donner des consignes dans un sens ou dans l'autre.

Intersyndicale à la DDEE.

La Direction du Développement de l'Economie et de l'Emploi avait convoqué pour le 15 novembre un CTP avec pour seul ordre du jour la mise en place d'une délégation de service public.

Unaniment, les organisations représentant le personnel de cette direction, dont l'UCP, ont, en préalable, soumis leur participation à ce CTP exceptionnel à l'obtention d'assurances sur la tenue avant la fin de l'année d'un CTP et d'un CHS. Il convient en effet de rappeler que les précédents se sont tenus le 9 novembre 2006 et que les PV n'ont pas encore été transmis aux représentants du personnel. Ceux-ci ont par ailleurs, le 3 juillet 2007, demandé la tenue d'un CHS spécialement consacré aux travaux d'aménagement du nouvel immeuble de la direction, rue de Cîteaux à Paris 12^e, demande qui n'a pas encore reçu de réponse.

Les assurances demandées ayant été obtenues, les représentants ont participé à ce CTP.

CASVP : ratio des attachés.

L'arrêté fixant le ratio de promotion des attachés du CASVP a été publié au BMO du 13 novembre. Ce ratio, conforme à ce qui a été négocié avec les organisations syndicales, est de 10% pour les années 2007, 2008 et 2009. Pour plus d'informations, consultez-nous.

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>		Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
--	---	---